

PV de la réunion du conseil municipal
du 4 avril 2024 à 19h

L'an deux-mille-vingt-quatre le 4 avril à 19h, le conseil municipal de la commune de Coublanc s'est réuni sur convocation qui leur a été adressée par le maire le vendredi 22 mars, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Fabien Barillé, Franck Bouchacourt, Nicolas Crasnier, Marie-Isabelle Diaz , Remy Fructus, Jonathan Gardet, Martial Labrosse, Floriane Larue, Noël Mercier, Jean-Marc Nicolas et Elisabeth Perronnet.

Absents excusés : René Auclerc (procuration donnée à Rémy Fructus), Annabelle Auclerc (procuration donnée à Elisabeth Perronnet)

Absent : Gislain Butin

Secrétaire de séance : Marie-Isabelle DIAZ

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 février 2024 :

Le compte rendu du conseil municipal du 15 février 2024 est approuvé par l'ensemble des conseillers.

Approbation de l'ordre du jour :

- *Budget commune* :
 - *Compte administratif 2023*
 - *Compte de gestion 2023*
 - *Affectation de résultats 2023 au budget 2024*
 - *Budget 2024*
- *Budget assainissement* :
 - *Compte administratif 2023*
 - *Compte de gestion 2023*
 - *Affectation de résultats 2023 au budget 2024*
 - *Budget 2024*
- *Vote des taux des impôts locaux directs pour 2024*
- *Attribution des subventions aux associations*
- *Choix des emprunts pour le financement des travaux du Café de la Poste*
- *Bourse au permis de conduire*
- *Délibération pour l'organisation du temps scolaire*
- *Création et suppression de postes suite à l'avancement de grade de deux agents et modification du tableau des effectifs*
- *Validation devis*
- *Comptes rendus divers*
- *Questions diverses*

1. Comptes administratifs 2023

Franck Bouchacourt, adjoint aux finances, présente au conseil le détail des réalisations de 2023 examinées au préalable :

Pour le budget communal il est constaté :

- Un excédent de fonctionnement de + 114 143,31 € porté à + 202 584,03 € avec le résultat reporté de 2022 ;
- Un solde déficitaire en investissement de - 74 633,22 € porté avec le résultat reporté de 2022 à - 86 263,14 € et - 105 321,15 € avec les restes à réaliser.
- Soit un résultat global de + **97 262,68 €**.

Au budget d'assainissement apparaît :

- Un excédent de fonctionnement de + 5 420,56 € porté à + 9 742,41 € avec le résultat reporté de 2022 ;
- Un déficit en investissement de - 57 983,97 € porté avec le résultat reporté de 2022 à un excédent de + 57 959,14 € et un excédent de + 144 473,44 € avec les restes à réaliser.
- Soit un résultat global de + **154 215,55 €**.

Le maire s'étant retiré, le conseil municipal, sous la présidence de Franck Bouchacourt

- **ADOpte** à l'unanimité les comptes administratifs pour ces deux budgets.

2. Comptes de gestion 2023

Après présentation des budgets et résultats des comptes de l'année 2023, le conseil municipal considérant que les opérations ont été régulièrement décrites,

- **APPROUVE** les comptes de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2023, tant au budget communal que pour le budget annexe d'assainissement.

3. Affectations de résultats

Sous la présidence du maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Au budget communal

- **Affecte** l'excédent de fonctionnement de 202 584,03 € comme suit :
 - Article 1068 en couverture du déficit d'investissement (avec les restes à réaliser) : **105 321,15 €** ;
 - Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté : **97 262,88 €** ;
- **Dit** que le déficit d'investissement de 86 263,15 € sera repris en dépense d'investissement au compte 001 .

Au budget assainissement

- **Affecte** l'excédent d'exploitation de 9 742,41 € comme suit :
 - Article 1068 en couverture du déficit d'investissement (avec les restes à réaliser) : **0€** ;
 - Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté : **9 742,41 €** ;
- **Dit** que l'excédent d'investissement de **57 959,14 €** sera repris en recette d'investissement au compte 001.

4. Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le maire rappelle les montants votés en 2023 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.01% ;

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13.72% ;

Taxe habitation : 2.14%.

Cette année, nous avons la possibilité de majorer sans lien le taux de la taxe d'habitation, sous réserve de respecter des conditions que nous remplissons déjà.

Il est donc proposé de majorer le taux de la TH et de faire une augmentation de 1% sur l'ensemble des taux.

Le conseil municipal, après discussions :

Vu les articles 1379, 1407 et suivants, 1636B sexies à 1636B undecies et 1639A du code général des impôts relatifs aux impositions directes locales et à leur vote,

➤ **DÉCIDE** à l'unanimité de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

-Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 32,33%

-Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPnB) : 13,86%

-Taxe habitation (TH) : 2,81%

5. Budgets 2024

Franck Bouchacourt présente le budget primitif communal d'une part et le budget primitif assainissement d'autre part.

a- Vote du budget primitif principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
011 Charges à caractère général	193 569,37 €	
012 Charges de personnel	232 350,00 €	
014 Atténuation de charges	1 800,00 €	
023 Virt à la section d'investissement	120 000,00 €	
65 Autres charges gestion courante	59 400,00 €	
66 Charges financières	15 000,00 €	
68 Provisions	10 000,00 €	
042 Opérations d'ordre	5 358,51 €	
70 Produits gestion courante		36 356,00 €
73 Impôts et taxes		279 000,00 €
74 Dotations subventions		177 616,00 €
75/77/78 Autres prod. gest. courantes		46 243,00 €
013 Atténuation de charges		1 000,00 €
002 Résult. 2019 de fonct., reporté		97 262,88 €
TOTAL	637 477,88€	637 477,88 €

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Restes à réaliser	Nouveau crédit	Restes à réaliser	Nouveau crédit
001 déficit d'investissement reporté		86 263,15 €		
20/21 Travaux investissement	69 558,00€	776 852,51 €		
1641 Remboursement d'emprunt		34 700,00 €		
041 Opération d'ordre		65 137,05 €		
021 Virt de la section de fonctionn.				120 000,00 €
13 Subvention d'investissement			50 500,00 €	246 194,00 €
1641 Emprunts				630 000,00 €
10222 FCTVA				10 000,00 €
1068 Affectation résultat				105 321,15 €
040 Amortissements				5 358,51 €
041 Opération d'ordre				65 137,05 €
	69 558,00 €	962 952,71 €	50 500,00 €	1 182 010,71 €
TOTAL	1 032 510,71 €		1 232 510,71 €	

Principales dépenses d'investissement budgétisées :

- Plateau de coupe pour tracteur ;
- Remplacement menuiseries, et lasure extérieure, École du bas et bibliothèque (RAR 2023 avec DETR 2023) ;
- Mobilier cantine ;
- Réhabilitation Café de la Poste Phase 1 et 2 ;
- Chénaux Salle pour Tous ;
- Porte d'entrée d'un logement ;
- Chauffage mairie (si subvention DETR 2024 accordée) ;

b- Vote du budget assainissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget assainissement de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
011 Charges à caractère général	15 334,77 €	
66111 Intérêts des emprunts	8 500,00 €	
66112 ICNE	- 232,22 €	
6811 Amortissements	27 517,47 €	
023 Virement à la section d'invest.	2 479,44 €	
70611 Redevance assainissement		24 000,00 €
7068 Redevance assainissement		6 000,00 €
777 Subv. transférées au résultat		11 231,05 €
74-7581 Dotations subventions-FCTVA		2 626,00 €
002 Résult. 2021 de fonct., reporté		9 742,41 €
TOTAL	53 599,46 €	53 599,46 €

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Restes à réaliser	Nouveau crédit	Restes à réaliser	Nouveau crédit
1391 Subv. transférées au résultat		11 231,05 €		
1641 Remboursement d'emprunt		153 000,00 €		
2158/041 Opération ordre				
2158 Travaux Réhabilitation réseaux		17 2139,00 €		
203 Maîtrise d'œuvre				
001 Excédent antérieur reporté				57 959,14 €
021 Virement de la section de fonctionnement				2 479,44 €
1068 Affectation de résultat				
13 Subvention d'investissement			86 514,00 €	
10222- FCTVA				7 000,00 €
1641 Emprunt				
041 Opération d'ordre				
281 Amortissements				27 517,47 €
		181 470,05 €	86 514,00 €	94 956,05 €
TOTAL		181 470,05 €	181 470,05 €	

6. Attribution des subventions aux associations

Le maire informe le conseil que 7 770 € sont prévus au budget au titre des subventions versées aux associations pour l'année 2024.

En 2023, subventions attribuées : Chasse (600 €) ; Colibris (500 €) ;ADMR (1000 €) ; Sport Loisirs Coublanc (500 €) ; Colis de Noël (1200 €).

Pour 2024, nous avons reçu une demande des associations de Coublanc (APE, Les Colibris, Noël des anciens, la Chasse) et de diverses autres associations extérieures.

Le conseil municipal, après discussions : (M.Barillé se retire de la salle)

➤ **DÉCIDE** d'attribuer une subvention :

- ADMR : 1000 € ;
- Colis des anciens : 1200 € ;
- Les Colibris : 500 € ;
- Ste de Chasse : 600 € ;
- APE : 2 500€ pour le financement du projet pédagogique « Cinéma ».

7. Choix des emprunts pour le financement des travaux du Café de la Poste

Présentation, des différentes offres pour le financement des travaux de réhabilitation du Café de la Poste des phases 1 et 2.

Le conseil municipal,

➤ **DÉCIDE** de retenir l'offre de la banque postale pour un prêt de 250 000 € à taux fixe avec échéance variable à un taux de 3,75%

Pour le prêt relais ou la ligne de trésorerie on va étudier les besoins et les contrats.

8. Bourse au permis de conduire

Le maire présente le dossier de Baptiste MACRON pour le dispositif « Bourse au permis de conduire », dispositif validé le 30 juin 2022 par le conseil municipal et la commission du CCAS qui accepte le suivi des candidats qui obtiendront cette bourse, notamment dans l'application des actions :

Le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** d'apporter une aide de 300 € à Baptiste MACRON, au titre du dispositif « Bourse au permis de conduire » ;
- **DIT** que cette aide sera imputée à l'article 6588 lorsque le demandeur aura son permis de conduire en contrepartie d'un engagement volontaire de 10 heures (cctions) pour le CCAS.

9. Délibération pour l'organisation du temps scolaire (OTS)

La Direction Départementale de l'Éducation Nationale a ouvert une campagne de renouvellement obligatoire des demandes de validation de l'organisation du temps scolaire des communes pour leurs écoles. Toutes les communes doivent remettre la question à la délibération du conseil municipal.

Parallèlement, toutes les écoles doivent également soumettre la question en conseil d'école.

Le 4 mars 2024, le conseil d'école s'est réuni et a voté à l'unanimité le maintien de la semaine à 4 jours.

Le conseil municipal, après discussions :

- **APPROUVE** le maintien de l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours
Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi : 9h-12h / 13h30-16h30.

10. Création et suppression de postes suite à l'avancement de grades de deux agents

Le maire informe l'assemblée : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des missions assurées et des avancements de grade de deux agents, suite aux avis favorables du Comité Social Territorial du CDG71 en date du 5 mars 2024, le maire propose la création d'un :

- Poste d'Adjoint technique territorial principal de première classe au 15/05/2024 pour 28h/semaine (suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe)
- Poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe au 11/09/2024 pour 35/semaine (suppression du poste de rédacteur)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et adopté à l'unanimité

- **DÉCIDE** d'adopter la proposition du maire en créant un poste de
 - o Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe au 15/05/2024 pour 28h/semaine à la place du poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe ;

- o Rédacteur principal de 2^{ème} classe au 11/09/2024 pour 35/semaine à la place du poste de rédacteur ;

➤ **DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs à ces dates.

11. Validation devis

- Le maire présente les devis pour l'acquisition d'un plateau de coupe pour les agents techniques et le conseil municipal, après discussions

DÉCIDE de valider le devis de SARL COGNARD de Chauffailles pour un montant de 3 550 € HT soit 4 260 € TTC.

- Le maire présente le devis pour le remplacement de verre martelé à l'église et le conseil municipal, après discussions

DÉCIDE de valider le devis de Vitrerie Miroiterie THELIS de Charlieu pour un montant de 3 086,40 € HT soit 3 703,68 € TTC. Ce devis sera transmis à l'assurance pour une prise en charge.

- Le maire présente les devis pour le remplacement de la porte dans un logement communal au Pont des Rigolles et le conseil municipal, après discussions

DÉCIDE de valider le devis de l'Éts Sud Bourgogne de Chauffailles pour un montant de 1 726.36 € HT soit 1 899 € TTC.

- Le maire présente les devis pour le remplacement des chénaux à la Salle pour Tous et Le conseil municipal, après discussions (Sortie de M. Gardet Jonathan)

DÉCIDE de valider le devis de CHATRE Anthony de Cuinzier pour un montant de 2 615.75 € HT soit 3 138.90€ TTC.

12. Comptes rendus divers

Le maire fait un compte rendu de l'avancée des travaux du Café de la Poste. On a reçu un avis favorable d'Effilogis pour la subvention mais sous conditions. Pour que notre dossier passe en commission pour attribution il faut lever ses réserves. On est en attente de renseignements complémentaires.

13. Questions diverses

- Mariage du 27/04 à 11h : Officier d'État Civil Franck Bouchacourt ;
- Réflexion sur la mise en place d'une convention, d'un planning pour d'utilisation du Hall des loisirs ;
- Accès cimetière : en réponse à la demande d'un résidant de l'Ehpad, il ne pourra pas être confié aux jeunes bénéficiaires de la bourse au permis de conduire, une mission d'aide à la personne pour accéder au cimetière. Une interrogation sera posée auprès de l'Association des Maires de France sur l'obligation de l'accessibilité.
- Présentation des candidatures reçues pour la gérance du commerce.

- Dates :

➤ Prochains conseils : Jeudi 23 mai et 27 juin à 19h

Séance levée à 22h30